

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCAATION : 17 novembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mmes GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à M. TANI Florent*), MM PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*) et PONTAC Serge (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*),

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne, M. FLIPPOT Jacky

OBJET :	<i>Enquête publique sur le projet de restauration écologique du ruisseau du Pont Serin – Avis de la Commune.</i>
----------------	--

N° 2016 / 11 / 25

Par arrêtés du 16 Septembre 2016 et du 30 Septembre 2016, le Préfet de la Loire-Atlantique a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de la Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique relatif à des travaux de restauration écologique du ruisseau du Pont Serin à Blain.

L'enquête publique se déroule du 18 Octobre 2016 au 18 Novembre en Mairie de Blain.

Le dossier d'enquête accompagné de l'avis obligatoire des autorités administratives est, pendant cette période, à la disposition de toute personne qui peut en prendre connaissance et formuler des observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet.

Le Préfet demande au Conseil Municipal de Blain de produire un avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de registre d'enquête.

Les travaux s'articulent autour de deux objectifs principaux :

*1^{er} – restaurer une dynamique naturelle d'écoulement au sein du lit mineur,
2^{ème} – restaurer et entretenir la végétation rivulaire et les encombres obstruant le lit mineur du cours d'eau.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

.../...

Vu le dossier d'autorisation unique loi sur l'eau et de déclaration d'intérêt général des travaux de restauration écologique du ruisseau du Pont Serin sur le territoire de la Commune de Blain par la Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 16 Septembre 2016 et du 30 Septembre 2016 appelant le Conseil Municipal de Blain à donner son avis sur la demande d'autorisation unique loi sur l'eau et de déclaration d'intérêt général des travaux de restauration écologique du ruisseau du Pont Serin sur le territoire de la Commune de Blain par la Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Vu l'avis favorable à l'unanimité, de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux du 14 Novembre 2016.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Considérant que la Commune de BLAIN doit émettre un avis sur le projet de restauration écologique du ruisseau du Pont Serin à Blain.

Après en avoir pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal,

DONNE un avis favorable à l'unanimité au projet de restauration écologique du ruisseau du Pont Serin à Blain.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 novembre 2016
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161124-CM-2016-11-25-
DE
Date de télétransmission : 28/11/2016
Date de réception préfecture : 28/11/2016

Séance du 24 novembre 2016
Délibération n° 2016 / 11 / 25